

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2021

RELATIVES À L'INFORMATION DU PARLEMENT SUR LES FINANCES PUBLIQUES - (N° 4113)

Adopté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
M. Saint-Martin, rapporteur et M. Woerth

ARTICLE PREMIER

Après la seconde occurrence du mot :

« homme »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 3 :

« est une femme. Le remplaçant d'un membre nommé au titre des 1°, 2° ou 3° du même I est de même sexe que ce dernier. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.